

PROBLEMES TOUCHANT TOUTES LES ETAPES DE LA VIE D'UNE PERSONNE HANDICAPEE

Outre les problèmes concernant l'accès au travail, l'habitat et la mobilité, la vie des personnes handicapées doit bénéficier d'une série de mesures spéciales destinées à promouvoir leur autonomie et leur intégration dans la société.

- Une *révision des législations et réglementations* existantes doit être entreprise en vue de déceler des contenus qui s'opposent à la réintégration sociale des personnes handicapées ainsi que des lacunes à combler ou des améliorations à y apporter dans ce sens.

- Une *réforme de la législation sociale et fiscale* doit coordonner et améliorer les efforts faits en faveur des personnes handicapées afin de leur garantir des ressources adéquates en rapport avec leur situation de famille ou de travail.

La simplification et l'unification des procédures s'imposent, avec un noyau administratif central unique facilitant, orientant voire centralisant les démarches administratives. Ce même organe pourra fonctionner comme service d'information concernant les droits et recours des handicapés.

- Les incapables majeurs, notamment les handicapés et les malades mentaux, doivent pouvoir bénéficier d'une *curatelle déferée* à une personne morale dans des conditions à définir par la loi.

- La *protection des personnes handicapées sur le lieu de travail* doit être institutionnalisée.

- La *protection de la personne mentalement handicapée en droit civil et pénal luxembourgeois* doit être assurée.